

**Discours du Sous-Secrétaire Général et Directeur Exécutif
au Conseil de Sécurité,**

« Paix et sécurité en Afrique: les défis dans la région du Sahel »

26 mai 2016, New York

Monsieur le Président, [les défis]

Nous sommes réunis aujourd’hui pour débattre des liens entre sécurité et changement climatique au Sahel. Est-ce une perception ou une réalité ?

Ma direction exécutive étant en charge de la lutte contre le terrorisme, je placerai mon intervention sous l’angle de l’éventuel impact du changement ou réchauffement climatique sur celui-ci. En l’absence de données ou d’études concrètes permettant d’établir une telle corrélation, il est difficile d’avancer avec certitude qu’un tel impact existe. Toutefois, nous pouvons nous risquer à affirmer que le changement climatique peut être un

facteur aggravant conduisant à une insécurité humaine et à d'avantage de conflits. Nous savons également que le terrorisme se nourrit des conflits. Nous en avons une illustration au Sahel qui connaît une prolifération de groupes terroristes. Voilà des années qu'Aqmi, El Mujao, Ansar Eddine (au Mali, au Niger et en Libye) et Boko Haram (au Niger, au Cameroun, au Tchad et au Nigeria) recrutent dans un vivier hélas insondable de candidats au terrorisme. **Il est donc essentiel de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs causes pour endiguer le terrorisme.**

Cependant le changement climatique ne peut pas à lui seul contribuer à l'insécurité, il doit s'accompagner d'autres variables sociopolitiques telles que la mauvaise gouvernance, les conflits locaux liés à l'appropriation des ressources naturelles, l'instabilité économique ou encore le chômage des jeunes. Faute de formation et d'emplois, ces derniers cherchent une réponse à l'aliénation dans la criminalité qui leur permet une sortie, même temporaire, de la pauvreté. C'est ainsi que ce désenchantement peut les mener à la radicalisation, du fait des actions canalisées par des groupes terroristes et dont les jeunes constituent une cible de choix.

Dans une étude récente du PNUD initiée par notre Direction exécutive et menée en 2015 auprès des populations frontalières de 8 pays du Sahel sur leur perception des facteurs de l'insécurité et de l'extrémisme violent, il en est ressorti que **la désertification et la dégradation continue des écosystèmes sont perçues comme une forme d'insécurité humaine qui pousse les jeunes à aller vers l'extrémisme violent. J'ajouterai « et qui sait, jusqu'à des actes de terrorisme ? ».**

Le pillage des ressources naturelles telles que la contrebande de bois rares en Afrique de l'Ouest amène non seulement à une dégradation des écosystèmes mais peut également sur le long terme avoir des conséquences significatives sur l'équilibre socioéconomique de cette région en accentuant la vulnérabilité des populations créant ainsi un terreau fertile pour le recrutement des jeunes ou de personnes vouées au dénuement par les groupes criminels organisés et les groupes terroristes.

Cela m'amène à aborder les liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme. Le Conseil de sécurité s'est penché, à plusieurs reprises y compris dans sa résolution

1373 qui constitue le fondement de l'action du Comité contre le terrorisme et de sa Direction exécutive sur les liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme. Il ne pouvait être plus clair, lorsqu'il « notait avec préoccupation » dans le **paragraphe 4 de cette résolution 1373** « les liens étroits existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, la drogue illicite, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et le transfert illégal de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres présentant un danger mortel ». Ces liens constituent, en effet, un défi et une source de préoccupation pour les autorités nationales dans la région. Malgré le faible nombre d'affaires poursuivies qui les établissent, les zones de convergence, de la simple taxation des activités des groupes criminels opérant sur le territoire sous contrôle de groupes terroristes à l'implication directe des groupes terroristes dans les activités que l'on peut qualifier comme relevant de la criminalité organisée, semblent toutefois probables. Les groupes criminels organisés et les groupes terroristes peuvent avoir des objectifs différents, il n'en demeure pas moins que la mise en commun de leurs techniques criminelles ou de leurs réseaux peut leur être mutuellement bénéfique. Au total, entre 2013 et 2014, les trafics de drogue, d'armes et de tabac y ont

rapporté près de 3,5 milliards de dollars d'après l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ceci étant dit, on doit à la vérité de souligner que nous ignorons le pourcentage qui revient directement aux groupes terroristes.

Les frontières très perméables au sein d'une région déjà déstabilisée, le poids important de l'économie informelle, le faible taux de bancarisation ainsi que la corruption sont également autant de facteurs qui facilitent la pérennisation des routes de trafics qui traversent le Sahel vers l'Afrique du Nord ou l'Europe, notamment la route de la cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud, et celle de la résine de cannabis d'Afrique du nord, mais également celle des trafics de migrants, vers l'Europe ou l'Asie, ou encore celle des trafics d'armes, en provenance de Libye ou d'Afrique de l'Est. Au Sahel, la migration de masse qui est également une des conséquences du réchauffement climatique a mis sous tension les agences chargées du contrôle des frontières et a réduit leur capacité de contrôle de l'utilisation des différentes formes de trafic par ces groupes terroristes et organisations criminelles.

Monsieur le président,

Les récents attentats terroristes de Bamako, Ouagadougou, et Grand-Bassam, sont une illustration de la capacité d'action des groupes terroristes qui sévissent dans la région notamment Al Qaida au Maghreb Islamique et Al Mourabitoun lesquels ont revendiqué ces attaques. Ces attentats ont également démontré que ces groupes terroristes pouvaient frapper au- dessous de la zone sahélienne placée sous un contrôle plus sévère du fait de la présence de la Minusma et de l'Opération Barkhane. Cette faculté de contournement des zones sécurisées démontre une fois de plus, s'il le fallait, la très grande capacité d'adaptation et de flexibilité des organisations terroristes qui ont comme principe de frapper là où on ne les attend pas. Ce qui revient à dire que nul pays dans la région n'est désormais à l'abri de la menace terroriste.

Certes, dans la région du lac Tchad, Boko Haram a subi de sérieux revers grâce à la mobilisation des forces de sécurité nigérianes mais aussi à l'action concertée des pays de la région à travers la force multinationale conjointe. Cependant ce groupe terroriste continue de frapper durement les populations civiles, en utilisant massivement les bombes improvisées et des kamikazes, dont la moitié sont des femmes et au minimum 20%, des mineurs.

Monsieur le président,

Pour la paix et la sécurité au Sahel, la situation en Libye est également une source de préoccupation. La Direction exécutive suit de très près l'évolution de la menace terroriste dans ce pays et, notamment, l'implantation de Daesh et de ses affiliés dans ce dernier. Il faut souligner, entre autres, l'ouverture de camps d'entraînement de ce groupe terroriste sur le territoire libyen où certains combattants terroristes étrangers pourraient se former avant de rentrer, éventuellement, dans leurs pays d'origine pour y perpétrer des actes terroristes. Il faut également relever les méthodes de recrutement très agressives de Daesh en direction des ressortissants des pays du Maghreb et du Sahel et leur possible refuge en Libye. Cette dernière, dans laquelle Daesh est présent dans la ville côtière de Syrte, pourrait, de ce fait, servir de plateforme d'expansion puisqu'elle est, pour l'instant, un foyer de déstabilisation pour le Sahel, voire pour l'Europe et continue d'être la source de prolifération des armes de tout type dans la région. Ainsi, de nombreux convois d'armes ont ainsi été interceptés au Nord Niger, vers la passe de Salvador, axe historique de trafic entre

la Libye et le nord Niger. Un rapport de l'ONU sur les trafics d'armes en Libye mené par un groupe d'experts met ainsi en exergue « le rythme alarmant » de la prolifération des armes libyennes dans plus de 12 pays dont le Mali. Le rapport souligne la présence à la fois d'armes légères, d'armements lourds, mais aussi de mines et de systèmes de défense anti-aériens. Outre les groupes terroristes, cet afflux d'armes alimente également toutes les formes de criminalité dans le Sahel.

Monsieur le Président,

Ces groupes terroristes représentent une menace complexe qui ne cesse d'évoluer dans sa forme, son envergure et ses méthodes.

La capacité opérationnelle transnationale de ces groupes terroristes réside dans leur capacité et flexibilité à s'adapter, innover, et se réorganiser rapidement, en gardant ainsi intact leur pouvoir de nuisance malgré les efforts des pays de la zone et de la communauté internationale. L'attentat du 7 mars à Bamako – une première depuis que les terroristes avaient fait du Nord-Mali leur repaire, il y a une quinzaine d'années – l'a douloureusement rappelé. En dépit de l'action des Casques bleus, et des forces qui les traquent, les groupes

terroristes bénéficient toujours d'un terrain fertile dans le Sahel. **Puisque la menace est flexible, innovante et adaptable, les Nations Unies et ses États membres doivent également mettre en place des réponses rapides et fluides pour trouver des solutions efficaces face à cette menace**, tout en utilisant pleinement les mécanismes de la coopération internationale conformes à l'Etat de droit et aux droits de la personne humaine.

C'est pourquoi la prise en considération de ces éléments par le Conseil et ses organes subsidiaires tant le CTC que le comité 1267, la MINUSMA, DPA et DPKO est si importante. Comme le soulignait également dans sa présentation, le Représentant Spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique de l'Ouest, il y a aussi une impérieuse nécessité de trouver des solutions politiques aux problèmes existants dans la zone du Sahel car les organisations terroristes et le crime organisé se glissent sans bruit dans les zones de non droit au plus grand détriment de tous.

Monsieur le Président, [les actions]

Compte tenu des constatations que je viens d'évoquer, il est essentiel que les pays de la région mettent en place des mesures

d'ordre à prévenir de telles attaques sur leur territoire sinon à en diminuer les effets pour que d'innocentes vies humaines soient épargnées et que les actes de terrorisme ne restent, en aucun cas, impunis. C'est le message que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme fait passer à travers une série de visites programmées depuis avril 2016 dans la région.

Il est clair que le système des Nations Unies, pris dans son ensemble, intensifie sa coopération et l'assistance pour faire face au changement climatique et soutenir le développement économique et social durable afin de lutter efficacement contre le terrorisme et les conflits armés. Mais, ces efforts visant à promouvoir le développement durable ne peuvent aboutir sans l'amélioration des conditions de sécurité dans les zones en proie aux conflits et au terrorisme. C'est pourquoi la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel, qui réunit l'approche sécuritaire et de développement, nous paraît être le cadre à travers lequel ces problèmes doivent être abordés et si possible, résolus.

Cette double approche sécuritaire et de développement a été, très opportunément, reprise au niveau régional avec la création du G5 Sahel. La Direction exécutive, qui n'a pas ménagé ses efforts

pour renforcer la coopération régionale essentielle dans la lutte contre le terrorisme, ne peut que soutenir cette initiative au terme de laquelle les pays du G5 ont décidé de conjuguer leurs forces pour « lutter contre la désertification, et entre autres actions, la lutte contre la mauvaise gouvernance, le terrorisme et le crime organisé ». Mon équipe se prépare également à assister l'ONUDC dans l'opérationnalisation de la plateforme de coopération en matière de sécurité dont le G5 vient de se doter. Je crois plus que jamais qu'en la matière, une meilleure coordination est un élément décisif de la réponse que nous devons apporter aux terroristes.

Il faut relever également que des progrès importants ont été enregistrés dans la région du Sahel, en termes de cadre législatif et judiciaire pour la lutte contre le terrorisme avec notamment la mise en place de pôles judiciaires spécialisés qui permettent la spécialisation des magistrats. Cependant le nombre d'affaires de terrorisme jugés reste faible et le nombre de suspects en détention élevé. L'impunité fait le lit du terrorisme et il faut y mettre fin.

Monsieur le Président,

Je ne le répèterai jamais assez, outre, la coopération entre les pays de la région, la coopération internationale, et plus particulièrement en matière pénale est cruciale car, par définition, le terrorisme et le phénomène des combattants terroristes étrangers sont des phénomènes criminels à caractère éminemment transnational. Or, pour la mise en place d'une coopération internationale efficace, il est nécessaire de renforcer le partage de l'information entre les différents services impliqués dans la lutte contre le terrorisme, d'affermir la coopération policière dans le Sahel, y compris à travers le G5, de mutualiser les moyens en matière d'enquêtes criminelles et de solidifier la coopération entre les Parquets ainsi que de faire prendre conscience aux magistrats du sièges des enjeux de cette coopération. A cet effet, je serai la semaine prochaine à Cotonou, au Bénin pour une réunion des plus hautes instances judiciaires de la région et au-delà, ayant le français en partage, pour rassembler autour de ces thèmes en prenant en pleine considération le Sahel. Il ne faut pas non plus oublier le rôle clé des instruments internationaux contre le terrorisme qui ont très bien définis, au niveau mondial, la très grande majorité des actes de terrorisme grâce à 19 conventions et protocoles, ainsi que celui des résolutions du Conseil, 1373 et 2178, en particulier. Il est également

essentiel que les États réforment le plus rapidement possible leur législation en vue de criminaliser le recrutement de combattants terroristes étrangers et la participation à une entreprise terroriste à l'étranger et de consolider les enquêtes et poursuites judiciaires ainsi que le système de recueil d'éléments de preuve visant les combattants terroristes étrangers.

Il est nécessaire, aussi, pour les Etats de la région de mettre en place, ou de renforcer, les dialogues et partenariats avec tous les segments de la société civile et les chefs tribaux et religieux afin de répondre aux griefs et regagner la confiance de certaines franges de la population qui se sentent laissées pour compte.

Il faut également renforcer la capacité des Etats de la région pour qu'ils assument pleinement leur devoir de protection des populations, qu'ils sachent régler les conflits naissants, rendre la justice, dispenser les services de base, telle que l'éducation et la santé sur l'ensemble du territoire et veiller à diffuser une culture de paix et de tolérance. Il est urgent de développer des stratégies de communication et de sensibilisation sur la menace parmi les plus démunis et en milieu rural. C'est seulement à ce prix que l'idéologie

des groupes terroristes sera combattue avec succès et que le recrutement de nouveaux membres, par les groupes terroristes, pourra se tarir.

Les Etats de la région doivent, donc, mettre en place, à côté de stratégies sécuritaires, des stratégies de prévention qui s'adressent aux conditions propices à la propagation du terrorisme. Le réchauffement climatique et les moyens d'en atténuer les effets pourraient être pris en compte au niveau de ces stratégies.

Monsieur le Président, [conclusion]

Ma direction exécutive se tient prête à assister le Conseil de sécurité et son comité contre le terrorisme pour apporter l'aide nécessaire aux pays du Sahel afin de mettre en place des stratégies intégrées de lutte contre le terrorisme. Sur cette base solide, nous pourrions travailler avec les autres agences des Nations Unies, en particulier à travers l'Équipe spéciale du Secrétaire général des Nations unies contre le terrorisme, qui je le rappelle est composée de 38 entités de notre Système Nations unies et constitue donc une force de coopération technique

importante dont les travaux sont présidés par Monsieur Feltman, Secrétaire général adjoint pour les Affaires Politiques. Nous travaillons bien sûr en étroite collaboration, ce dont je me réjouis, avec l'Office qui soutient le travail de l'Equipe spéciale et nous l'informerons dans les meilleurs délais de cette communication et des actions à entreprendre ensemble si le Conseil et le comité contre le terrorisme le jugeaient utile. Ma direction exécutive se tient également prête, si le Conseil l'estimait nécessaire, à explorer les liens de cause à effet du changement climatique sur le terrorisme, et ce, conformément à la résolution du Conseil 2129, pour étudier, de manière plus approfondie avec l'aide du réseau de recherche composé de plus de 30 instituts et universitaires dont nous disposons, cette possible corrélation entre terrorisme et changement climatique. Je demeure également disposé à inclure cette thématique dans le cadre de nos programmes de travail.

Permettez-moi enfin de citer Albert Camus, dont la réflexion dans son discours de réception du Prix Nobel de Littérature 1957 me semble particulièrement pertinente et d'actualité dans le cadre de nos travaux aujourd'hui : « Chaque génération, sans doute,

se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse ».

Je vous remercie de votre attention et souhaite vous dire que je mesure la confiance que vous m'avez manifestée en me demandant de m'exprimer sur ce sujet aujourd'hui devant vous.